

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 243

présenté par

Mme Galzy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, après le mot :

« service »,

insérer les mots :

« ou en exercice de préparation militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure au dispositif de versement de la rémunération pour la totalité du mois de son décès, les militaires décédés dans le cadre d'exercices de préparation militaire en plus des militaires décédés durant leur service.